



PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ ;

QU'il y aura session régulière du Conseil municipal le mardi 11 juillet 2023 à 19h30, à la salle communautaire ;

QUE, lors de cette session, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

Désignation de l'immeuble :

**Lots 4 791 000 et 4 791 005 rue Principale
Zone F-11, F-16, H-2**

Nature et effet :

- Autoriser le morcellement des lots 4 791 000 et 4 791 006 afin de permettre la création des lots enclavés 6 580 405, 6 580 407, 6 580 408, 6 580 409, 6 580 410 le tout en contradiction avec l'article 4.1.2 du règlement de lotissement 583 qui stipule qu'il est interdit d'effectuer une opération cadastrale qui aurait pour effet d'enclaver un lot.

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 26^{ème} jour de juin 2023

Stéphane Simard, gref.-très.